



Certificat vert COVID-19

précédentes

Qu'est-ce que c'est ça

C'est la certification qui prouve qu'ils ont été vaccinés ou guéris du Covid-19 ou qu'ils ont subi un écouvillonnage avec des résultats négatifs dans les 48 heures précédentes.

Il est délivré par la plateforme nationale du ministère de la Santé, au format numérique et imprimable, et contient un QR Code permettant de vérifier son authenticité et sa validité.

En Italie

La Certification Verte COVID-19 (Pass Vert) est obligatoire pour participer aux fêtes pour les cérémonies civiles et religieuses, accéder aux maisons de repos ou autres établissements, entrer et sortir des territoires classés en "zone rouge" ou "zone orange".

À partir du 6 août, il est nécessaire d'accéder aux services et activités suivants :

- services de restauration fournis par tout établissement pour une consommation à table en intérieur;
- spectacles ouverts au public, événements sportifs et compétitions;
- musées, autres instituts et lieux de culture et d'expositions ;
- piscines, centres de natation, gymnases, sports d'équipe, centres de bien-être, même au sein d'établissements d'hébergement, limités aux activités d'intérieur ;
- festivals et foires, conférences et congrès;
- spas, parcs à thème et d'attractions;
- centres culturels, centres sociaux et récréatifs, limités aux activités d'intérieur et à l'exception des centres éducatifs pour enfants, centres d'été et activités de restauration connexes ;
- salles de jeux, salles de paris, salles de bingo et casinos ;
- concours publics.

A partir du 1er septembre 2021, les personnels scolaires et universitaires et les étudiants universitaires devront exposer la Certification Verte Covid-19.

De plus, seuls les détenteurs d'un Green Pass pourront accéder et utiliser les moyens de transport suivants :

- aéronefs assurant des services commerciaux de transport de passagers;
- les navires et ferries utilisés pour les services de transport interrégional, à l'exception de ceux utilisés pour les liaisons maritimes dans le détroit de Messine ;
- les trains utilisés dans les services de transport ferroviaire de voyageurs interurbains, interurbains de nuit et à grande vitesse ;
- bus utilisés pour des services de transport de personnes, à offre indifférenciée, effectués sur la route de manière continue ou périodique sur un itinéraire qui relie plus de deux régions et avec des itinéraires, des horaires, des fréquences et des prix préétablis ; les bus utilisés pour les services de location avec chauffeur, à l'exception de ceux utilisés dans les services supplémentaires de transports publics locaux et régionaux.

Dérogations

L'obligation de la certification verte COVID-19 ne s'applique pas pour accéder aux activités et services sur le territoire national aux catégories de personnes suivantes :

- aux enfants de moins de 12 ans, exclus par âge de la campagne de vaccination
- aux sujets dispensés de vaccination pour des raisons de santé sur la base d'un certificat médical approprié.

En Europe

À partir du 1er juillet, il est valable en tant que "certificat COVID numérique de l'UE" et facilite les voyages vers et depuis tous les pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen.

Le règlement européen sur la certification verte COVID-19 - Certificat COVID numérique de l'UE, approuvé le 9 juin 2021 par le Parlement européen, prévoit que les États de l'UE ne peuvent pas imposer de nouvelles restrictions de voyage aux titulaires de certificats - telles que la quarantaine, l'auto-isolément ou les tests - à moins que " elles sont nécessaires et proportionnées à la sauvegarde de la santé publique ».

Pour voyager en Europe et entrer en Italie, la certification verte COVID-19 du voyageur doit certifier **l'une des conditions suivantes** :

avoir suivi le cours de vaccination anti-SRAS-CoV-2 prescrit pendant au moins 14 jours

être guéri du COVID-19

avoir fait un écouvillonnage moléculaire ou antigénique effectué dans les 48 heures avant d'entrer en Italie avec des résultats négatifs.

Les enfants de moins de 6 ans sont dispensés de réaliser le prélèvement pré-départ.

La certification restera en vigueur pendant un an à compter du 1er juillet.

Comment obtenir le Pass Vert Européen

La certification, même pour ceux qui ont été vaccinés uniquement avec la première dose, peut être trouvée :

sur le site dédié www.dgc.gov.it

sur l'application Immuni

sur l'application IO

dans votre dossier de santé électronique

L'e-mail du certificat vert européen est envoyé par le ministère de la Santé : s'il n'a pas été reçu, pour obtenir le code AUTHCODE, il faut appeler le numéro 1500 (actif tous les jours 24h/24).

Quelle est la durée ?

En cas de vaccination la durée est de 9 mois.

En cas de guérison du Covid, la durée du certificat est de 6 mois.

En cas d'écouvillonnage négatif la durée est de **48** heures.

A partir du 15 octobre le pass vert est obligatoire pour accéder à votre lieu de travail.

Contacts

Pour une assistance technique, vous pouvez contacter les références ministérielles suivantes

Call center 800 91 24 91 (actif tous les jours de 8 à 20)